

Prix Allié

Les affiliés de l'UPA et les autres organisations du milieu agricole seront invités à soumettre des projets ou initiatives, individuelles ou collectives, qui ont contribué à l'avancement des femmes en agriculture.



**FORMULAIRE DE PARTICIPATION DES CANDIDATS
pour le Prix Allié**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'organisation :

Prénom et nom de la personne contact :

Adresse :

Ville/village :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

La personne responsable accepte les conditions et critères (voir page 5).



Signature :

3. Quels sont ou quels ont été les retombées ou les impacts positifs en lien avec l'avancement des femmes du secteur agricole ? (2000 caractères)

Exemple : nombre de personnes sensibilisé, rayonnement, augmentation du nombre de femmes impliquées, amélioration de pratiques favorisant les femmes, etc.

4. En un court texte, résumez votre projet ou votre initiative (ce texte sera diffusé dans les différents médias). (2000 caractères)

* Les informations contenues dans le dossier sont sujettes à vérification.



CRITÈRE D'ÉVALUATION pour le prix Allié

Un jury composé de trois personnes choisies par les Agricultrices du Québec (AQ) fera l'examen des candidatures et déterminera le projet gagnant. Les membres du jury seront présentés lors de l'événement.

Les AQ s'assureront qu'un membre du jury s'abstienne d'évaluer le dossier d'une candidature avec qui il entretient un lien privilégié.

Critère de sélection du projet :

- Présentation d'un projet ou d'une initiative réalisée dans la dernière année
 - o Caractère unique du projet ou de l'action présenté
 - o Impact significatif en termes d'avancement pour les femmes du secteur agricole
 - o Nombre de personnes touchées par le projet ou l'initiative
- Texte clair et compréhensible

Ces critères ont été approuvés par le conseil d'administration du 6 avril 2022.



RÈGLEMENTS pour le prix Allié

1. L'individu ou l'organisation ayant réalisé le projet doit résider ou avoir son siège social au Québec.
2. Les finalistes retenus dans la catégorie pour le prix Allié doivent être présents lors de la remise du prix (22 octobre 2022 à l'Hôtel Le Montagnais de Chicoutimi).
3. L'individu ou l'organisation qui remporte le prix Allié s'engage à présenter un témoignage en cours d'année suivant son titre.
4. L'individu ou l'organisation consent à ce que ses photos et vidéos ainsi que ses coordonnées soient divulguées publiquement à des fins promotionnelles pour le Gala et transmises pour des fins de remerciements et félicitations.
5. Le prix ne peut être décerné à titre posthume.
6. Les syndicats des Agricultrices du Québec ne peuvent être mis en candidature.
7. Les coordonnées de l'individu ou de l'organisation gagnante (nom, téléphone, adresse) ainsi qu'un court résumé pourra être divulgué. Le dossier complet restera confidentiel.
8. Le formulaire de mise en candidature et l'ensemble des autres documents demandés doivent être soumis avant le 26 août 2022, 16 heures.



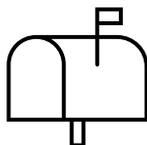
PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE

- ✓ L'individu ou l'organisation devra obligatoirement fournir avec son questionnaire dûment rempli, une photo ou une image représentant le projet. Une résolution de plus de 100 dpi est requise.

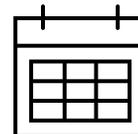
TRANSMISSION DU DOSSIER



26 août 2022
16 heures



fed.agricultrices@upa.qc.ca



Date de l'événement :
22 octobre 2022



*Pour toutes questions ou précisions,
nous vous invitons à communiquer avec
France De Montigny au 450 679-0540, 8469.*



AGRICULTRICES
DU QUÉBEC